



Recuperation d'une somme suite jugement

Par **surcouf9134**, le 15/03/2014 à 14:10

[fluo]bonjour[/fluo] **marque de politesse**

ayant un jugement rendu par le tribunal de montpellier

condannant mon adversaire a me verser a titre de dommage et interets une certaine somme

plus une condannation de 6 mois de prison avec sursis

et cinq ans d'interdiction d'exercer l'activite

je voudrais savoir cooment faire pour récupérer cette somme

merçi à vous guy **Fxxxxxx**

Par **cocotte1003**, le 15/03/2014 à 16:40

Bonjour, il faut faire signifier le jugement à la partie adverse et demander à l'huissier de

récupérer la somme si elle n'est pas vers spontanément, cordialement